

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **1 décembre 2008**

Décision n° **B-2008-0487**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Réseau de veille prospective de la direction de la prospective et de la stratégie d'agglomération -
Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Bret

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 novembre 2008

Compte-rendu affiché le : 2 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mmes Elmalan, Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Kimelfeld (pouvoir à M. Darne J.), Arrue, Barge (pouvoir à M. Assi), Sécheresse (pouvoir à M. Brachet), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Daclin.

Bureau du 1 décembre 2008

Décision n° B-2008-0487

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Réseau de veille prospective de la direction de la prospective et de la stratégie d'agglomération - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La direction de la prospective et de la stratégie d'agglomération (DPSA) assure, au sein de la Communauté urbaine, une mission d'animation des réflexions prospectives, de veille des dynamiques du territoire, de production d'études.

Le champ d'investigation de ces travaux est très large. Il se situe au croisement des politiques publiques de la Communauté urbaine, des thématiques sociétales, économiques et environnementales.

En conséquence, la DPSA s'appuie sur un réseau de professionnels interdisciplinaire et aux compétences multiples qui réalise des productions écrites et nourrit les chantiers de prospectifs de la Communauté urbaine ainsi que les publications de la DPSA.

Ce réseau, qui fonctionne depuis trois ans, a fait ses preuves. Il est renouvelé dans les conditions suivantes : 10 lots de registres différents dont :

- 6 lots de veille prospective qui couvrent les champs des politiques publiques actuelles, nouvelles et à venir de la Communauté urbaine, ainsi que ses grandes problématiques de développement,
- 1 lot d'investigation historique pour mieux connaître les racines et les fondements des dynamiques en cours dans la métropole lyonnaise,
- 1 lot lié à la veille événementielle et des projets dans la métropole,
- 1 lot lié à la vulgarisation et à la rédaction de l'information,
- 1 lot lié au traitement journalistique de la prospective.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations d'études nécessaire au réseau de veille prospective de la direction de la Prospective et de la Stratégie d'Agglomération.

Les prestations font l'objet des 10 lots suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à groupement conjoint :

- lot n° 1 : veille prospective "métropole pour tous",
- lot n° 2 : veille prospective "métropole durable, vivable et conviviale",
- lot n° 3 : veille prospective "métropole des savoirs",
- lot n° 4 : veille prospective "métropole d'urbanité",
- lot n° 5 : veille prospective "métropole internationale entreprenante et innovante",
- lot n° 6 : veille prospective "métropole dans la mondialisation",
- lot n° 7 : investigation en histoire de la métropole
- lot n° 8 : veille "événements et projets sur les territoires de la métropole",
- lot n° 9 : vulgarisation de travaux de prospective,
- lot n° 10 : dossiers journalistiques.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année.

Les lots comporteraient un engagement de commande des montants minimums et maximums annuels suivants :

Lots	Montant € HT	
	minimum	maximum
lot n° 1 : veille prospective "métropole pour tous"	60 000	240 000
lot n° 2 : veille prospective "métropole durable vivable et conviviale"	30 000	120 000
lot n° 3 : veille prospective "métropole des savoirs"	60 000	240 000
lot n° 4 : veille prospective "métropole d'urbanité"	30 000	120 000
lot n° 5 : veille prospective "métropole internationale entreprenante et innovante"	60 000	240 000
lot n° 6 : veille prospective "métropole dans la mondialisation"	30 000	120 000
lot n° 7 : investigation en histoire de la métropole	20 000	80 000
lot n° 8 : veille "événements et projets sur les territoires de la métropole"	30 000	90 000
lot n° 9 : vulgarisation de travaux de prospective	30 000	90 000
lot n° 10 : dossiers journalistiques	20 000	80 000

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le dossier de consultation des entreprises relatif aux prestations de veille prospective pour la direction de la prospective et de la stratégie d'agglomération de la Communauté urbaine.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 et éventuellement 2011, 2012 et 2013 - centre budgétaire 1200 - compte 0622 800 - fonction 0020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2008.